



1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé mais les points 4-5-6 sont pris dans l'ordre inverse pour permettre le dépouillement en séance des réponses à l'enquête SPG au sujet des conseils d'établissement.

2. Approbation des notes de séance de l'AD du 10 novembre

Les notes de la dernière séance sont approuvées.

3. Communications du bureau

Il y aurait besoin de renfort au bureau, au moins une personne de plus.

Marie-José, membre du bureau, est excusée.

4. Réorganisation de l'enseignement spécialisé

C'est un dossier très important, qui devrait être un point à remettre à l'ordre du jour des prochaines AD. Il est difficile de transmettre de l'information parce qu'il y a peu de documents de travail, qui de plus restent non diffusables en l'état. Par exemple, le deuxième rapport intermédiaire sur l'état des travaux reste provisoire et non transmissible. La SPG a été auditionnée sur ce rapport par les chefs de projet ; il va être modifié en fonction des remarques des uns et des autres et sera à nouveau transmis le 5 février prochain dans une version 2 moins « provisoire ». Une séance de travail se déroulera le 5 mars avec tous les partenaires. La SPG rencontrera au préalable M. Maurice Dandelot (chef de projet) et a obtenu du conseiller d'Etat (lors de la séance du 22 janvier 2009) la garantie d'une séance après le 5 mars, de 3 heures au minimum, uniquement sur le sujet.

La commission interne de la SPG s'est elle réunie le 20 janvier et la critique principale qu'elle fait à propos du deuxième rapport intermédiaire est qu'il est très orienté vers l'intégration. Il décrit comment l'enseignement spécialisé pourrait aider l'ordinaire à mieux intégrer, et comment il pourrait former les enseignants ordinaires à le faire. La mission de l'enseignement spécialisé semble tournée vers le soutien à l'ordinaire et à ses Dir-E... L'impression est aussi que les élèves du spécialisé devraient à tout prix être intégrés, une sorte d'application stricte de la loi qui vient d'être adoptée (14 nov. 2008) mais dont la date d'entrée en vigueur n'est pas fixée. La SPG ne peut qu'être d'accord sur le principe, mais en visant le bien des élèves, et avec des moyens pour que cela se fasse dans de bonnes conditions. Si les moyens ne sont pas là, il faudra s'y opposer. Il faut absolument éviter un constat d'échec que le corps enseignant, les élèves et leurs parents payeront cher.

Un autre souci : l'enseignement spécialisé souffre du flou lié à l'absence de réorganisation en parallèle à celle de l'enseignement ordinaire (cf. l'exemple des feuilles de vœux pour les regroupements spécialisés à remettre au/à la Dir-E : pourquoi ?). Il y a des signes inquiétants de risques d'une « dissolution » de l'enseignement spécialisé dans l'enseignement ordinaire. Sans tomber dans la caricature absolue, il y a des alertes à prendre en compte. On constate notamment un discours dénigrant de la DGEP vis-à-vis des cadres intermédiaires en classe 22 (les inspecteurs du spécialisé) par rapport aux directeurs en classe 24.

Il n'y a plus de temps de MS pour les élèves du spécialisé. Le fait de devoir intégrer les élèves pour les leçons données par les MS pose d'énormes problèmes d'organisation dans les établissements concernés, il n'y a plus de marge de manœuvre dans l'horaire. Comme le lien est difficile à faire, le risque est grand que ces enseignements-apprentissages soient relégués à une portion congrue, voire ne soient plus donnés du tout.

Par ailleurs, des pressions se font déjà sentir pour que le nombre d'élèves augmente (vu que, par la force des choses, les groupes-classes sont souvent scindés, une partie des élèves assistant à la leçon donnée par un-e MS et l'autre restant avec le titulaire ; cette dérive, qui n'a pas mis long à surgir, n'est pas acceptable et pourrait à terme rejaillir sur l'ordinaire également).

Ce que la SPG demande est qu'il y ait une vraie intégration, pas que cela se fasse par défaut, en créant une soumission.

Concernant les nouveaux documents pour signaler les élèves pour l'enseignement spécialisé, ils sont lourds à gérer. Ils proviennent du secrétariat à la formation scolaire spécialisée (SFSS) lui-même issu directement de la nouvelle répartition des charges entre la Confédération et les Cantons (RPT, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008). « On va vers toujours plus de bureaucratie. » « On ne nous encourage pas à signaler les élèves. » La direction du SMP défend faiblement ses postes. Cela plaide en faveur d'une direction forte du spécialisé.

5. Nouveau fonctionnement de l'enseignement primaire

L'observatoire a rendu son premier rapport. Il a finalement été diffusé aux membres de la commission du fonctionnement début janvier. C'est encore un document de travail non diffusable, et il est difficile pour la SPG de travailler dans ces conditions. L'observatoire dénonce notamment le manque de communication (!). Ce rapport est centré sur les directions d'établissement. Il y a 5 pistes d'amélioration proposées qui visent toutes la direction, rien n'est dit sur les élèves ou les enseignants.

La SPG a demandé que l'observatoire organise une enquête. Proposition : que Georges Solaux, coordinateur de l'observatoire, puisse venir dans une des prochaines AD pour dialoguer avec nous. La proposition est retenue, nous l'invitons pour le 3 mars dans la mesure de ses disponibilités.

Le comité a été informé par le conseiller d'Etat, en séance le 22 janvier, et suite au point prioritaire mis à l'ordre du jour par le syndicat (taux d'encadrement à 17 max. à respecter), que **8 nouveaux postes** étaient débloqués, dont un est déjà attribué (2 x 50% ECSP). Un numéro de *Correspondances* du jour confirme ces informations. Les 7 postes restant représentent bien peu par rapport aux classes fermées l'an passé (- 27 cl.) alors qu'il y a des élèves en plus (+ 27 él.). Quelles options privilégier pour répartir ces postes ? Qui choisit ? Les Dir-E ? La DGEP en prenant l'avis de la SPG qui transmet celui des enseignants ? Un courrier de Mme Danièle Jeanrenaud Dokic, directrice générale a.i., adressé à la SPG et reçu ce jour prévoit d'associer le syndicat à la répartition de ces moyens.

- Il faudrait promouvoir l'engagement de collègues avec une formation LME, c'est une option que la SPG doit défendre.
- Où sont les besoins ? Actuellement, on n'ouvre qu'une demi institution, au lieu des deux annoncées. ce qui va obliger le département à laisser des élèves sur le carreau ! Ces huit postes sont possibles parce qu'ils sont pris sur l'enseignement spécialisé et que la SPG a signé un accord qu'elle a toujours insisté sur le fait que Beer ne l'avait pas respecté.
- C'est le réseau des Dir-E qui devrait exprimer ses besoins. Il faut tout de même faire attention à la confiance limitée que l'on peut avoir plus ou moins selon les établissements dans le directeur. Donc une consultation plus large est souhaitée.

En résumé, la SPG préfère chercher une solution intelligente pour les élèves et les enseignants. Cela dit, 6 mois ont été « économisés » par le DIP en ne pourvoyant pas ces postes et il en manque toujours, surtout que les huit octroyés ont été pris ailleurs. Il faut que les équipes signalent les situations critiques en écrivant (avec copie à la SPG).

Concernant les postes manquants, il faut que la SPG rappelle les besoins du spécialisé, tout en soulignant le fait qu'on tient aux postes de MS et aux postes promis !

Pour l'instant, la lettre de la directrice générale a.i. du 27 janvier, distribuée en séance aux membres présents à l'AD, suffit comme garantie, un point de situation sera fait à l'AD du 3 mars.

6. Conseils d'établissement – résultats de l'enquête

Les résultats détaillés parviendront prochainement dans les établissements. Sous réserve de modifications suite aux nouvelles vérifications qui seront faites, nous avons 74 réponses sur 91 établissements ; ces décomptes représentent environ 1'010 réponses individuelles. Remerciements aux trois collègues (Suzanne, Sabrina et Magali) qui ont dépouillé en un temps record, en séance, les quelque 80 décomptes remis. Les principales réponses sont exposées.

Il est rappelé à l'Assemblée que la SPG et le GAPP ont été pionniers dans ce dossier en rédigeant en commun un plaidoyer en faveur des conseils d'établissement durant l'année scolaire 2002-2003. Au départ le DIP a rejeté l'idée, ça avait permis de réactiver la commission famille-école, qui n'a finalement traité que de ce dossier. Le DIP a finalement accepté l'idée mais a bloqué le dossier pour pouvoir l'étendre aux trois ordres d'enseignement.

La FEG a pris position (14 sept. 2006) pour les conseils d'établissement, dans la mesure où l'expérience n'est pas généralisée, mais que l'initiative est laissée à chaque établissement de le mettre en place ou pas. La SPG défend aujourd'hui l'idée que la mise en place de cette instance puisse être en fonction du contexte local. On se bat pour ce dossier depuis 2003, on voudrait que ça puisse se faire dans de bonnes conditions pour que tout ne capote pas en quelques mois.

Il y a beaucoup d'établissements où les élections du corps enseignant sont tacites, ce qui dénote d'un manque d'enthousiasme ou d'une mauvaise information. Les avis des écoles sont plutôt partagés dans ce dossier. Il y a par contre une grande satisfaction sur le plan des relations famille-école. Ce conseil vient en même temps que d'autres chantiers importants, c'est trop !

La résolution, moyennant quelques amendements et en prenant compte le débat ainsi que les résultats principaux de l'enquête, est acceptée à l'unanimité.

7. Infos du Comité – adhésions-démotions

Le projet de loi sur l'IUFE est en cours d'acceptation au Conseil d'Etat (le 28 janvier en principe), il fera très prochainement l'objet de débats parlementaires. C'est une sorte de statu quo pour la formation initiale qui continuerait à se faire en 4 ans (bachelor + certificat = 240 crédits). Le spécialisé exige un master pour ses enseignants.

IN 141 sur l'accueil continu des élèves : la SPG est auditionnée le mercredi 28 janvier par la commission de l'enseignement, de l'éducation et de la culture. Une enquête du SRED sur les horaires auprès de 1'500 familles s'est achevée ; aucun résultat n'a été communiqué pour l'instant.

13^{ème} salaire : les jeunes vont être avantagés avec le nouveau système. Attention au coulissement quand on est en annuité 12, 13, ou 14. Attention aux erreurs possibles, notamment celles qui sont liées à la réévaluation.

Adhésions-démotions : elles n'ont pas pu être annoncées en séance et seront rajoutées dans le compte rendu.

(Hors PV : 65 adhésions et 23 démissions depuis la rentrée 2008 ; 17 adhésions et 8 démissions depuis la dernière AD. Il y a 1'498 membres SPG actuellement.)

8. Questions des délégué-e-s - Divers

Une collègue, Monique, s'annonce pour rejoindre le bureau.

Notes de séance : Laurent Vité

	RE	Etablissement	1	2	3	4
01	BE	Hugo-de-Senger				
02	BE	Val d'Arve				
03	BE	Pervenches+Montfalcon				
04	BE	Roseraie+Minoteries				
05	BE	Crêts-de-Champel				
06	BE	Allobrogues+square				
07	BE	Seujet+Necker				
08	BE	La Tambourine				
09	BE	Mail+Carl-Vogt				
10	BE	Jacques-Dalphin				
11	BE	Micheli-du-Crest				
12	BE	Pâquis-Centre				
13	BE	Cité-Jonction				
14	BE	Bois-Gourmand+Veyrier				
15	BE	Zurich+Chateaubriand				
16	BE	Pinchat+Troinex				
17	BE	Promenades				
18	BE	Peschier				
19	G1	Versoix-Lachenal				
20	G1	Grottes+Beaulieu				
21	G1	Cointrin+Champs-Frêchets				
22	G1	Sécheron				
23	G1	Cropettes+Vidollet				
24	G1	Bellavista				
25	G1	Meyrin-Boudines				
26	G1	Les Genêts				
27	G1	Meyrin-Monthoux+Village				
28	G1	Gd-Saconnex-Place+Village				
29	G1	Budé+Les Crêts				
30	G1	Gd-Saconnex Pommier+Tour				
31	G1	Collex-Bossy+Pregny Valérie+Fontaine				
32	G1	Ami-Argand+Bon Séjour				
33	G1	Meyrin-Golette+Meyrin-Livron				
34	G1	Trembley 1 et 2				
35	G1	Montfleury 1+2+Céligny				
36	G1	Bellevue-Genthod				
37	G2	Liotard				
38	G2	Avanchet-Jura+Salève				
39	G2	Dardagny+La Plaine+Russin				
40	G2	Satigny-Mairie+Village				
41	G2	Vernier-Place+Poussy				
42	G2	Europe				
43	G2	Balexert+Châtelaine				
44	G2	Ranches 1+2				
45	G2	Cayla+Les Jardins du Rhône				
46	G2	Aïre				
47	G2	Les Ouches				
48	G2	Libellules				
49	G2	Franchises+Vieusseux				
50	G2	Geisendorf				
51	G2	Lignon				
52	G2	Devin-du-Village+Saint-Jean				
53	G2	Charmilles+Charles-Giron				

	RE	Etablissement	1	2	3	4
54	TH	Pré-Picot				
55	TH	Choulex+Manoir+Gerdil+Vandoeuvres				
56	TH	Pont-Bochet+Puplinge				
57	TH	Collonge				
58	TH	Contamines+Roches				
59	TH	Ferdinand-Hodler+Saint-Antoine				
60	TH	Eaux-Vives+XXX Décembre				
61	TH	Bois-des-Arts				
62	TH	Pt-Senn+Place Favre+Floraire				
63	TH	Chêne-Bougeries+Conches+Montagne				
64	TH	Le Corbusier				
65	TH	Vésenaz				
66	TH	Allières				
67	TH	Meinier+Gy+Jussy+Presinge				
68	TH	Adrien-Jeandin				
69	TH	Anières+Corsier+Hermance				
70	TH	Marcelly+Pavillon Mousse				
71	TH	Vollandes+Montchoisy				
72	TH	Belvédère+Gradelle+De-Haller				
73	VU	En-Sauvy				
74	VU	Bernex-Lully				
75	VU	Onex-Bosson+Bosson UCE				
76	VU	Athénaz+Laconnex+Soral				
77	VU	Onex-Bellecour+Onex-Village				
78	VU	Pré-du-Camp+Servas+Arare+Arves				
79	VU	Confignon+Cressy				
80	VU	Onex-Racettes				
81	VU	Vélodrome+Petites-Fontaines				
82	VU	Compesières+La Bossonaz+Perly				
83	VU	Avully+Chancy				
84	VU	Aire-la-Ville+Cartigny				
85	VU	Tattes+Gros Chêne				
86	VU	Palettes+Bachet-de-Pesay				
87	VU	Lancy-Tivoli				
88	VU	Lancy Caroline+Morgines				
89	VU	Petit-Lancy+Cérésolle				
90	VU	Bernex-Luchepelet+Robert-Hainard				
91	VU	Onex-Parc				
		Maîtres spécialistes et d'ateliers	1	2	3	4
01		Arts visuels				
02		Arts visuels				
03		Arts visuels				
04		Arts visuels				
05		Arts visuels				
06		Arts visuels				
07		Musique				
08		Musique				
09		Musique				
10		Education physique				
11		Education physique.				
12		Education physique				
13						
14						

		1	2	3	4
15					
16					
17					
18					
	Educateurs/enseignants spécialisés	1	2	3	4
01	Educatrice CMP petits Champel				
02	Enseignante spécialisée CMP Versoix				
03	Enseignante spécialisée Tattes				
04	Enseignante spécialisée Caroline				
05					
06					
07					
08					
09					
10					
11					
12					
13					
14					
15					
16					
17					
18					
	Formateurs primaires/universitaires	1	2	3	4
01	CeFEP Mathématique				
02	CeFEP OSTEPE				
03	CeFEP Education psychomotricité				
04	CeFEP SEDEV				
05	CeFEP Environnement				
06	SEM - Service écoles-médias				
07	UNI FPSE-SSED				
08	UNI FPSE-SSED				
09					
10					
11					
	Autres	1	2	3	4
01	Titulaire DE (Plantaporrêts)				
02	Titulaire DE (Le Corbusier)				
03	Titulaire DE (UCE Bosson)				
04	Titulaire DE (Crêts de Champel)				
05	Titulaire DE (Tivoli)				
06	Titulaire DE (Devin-du-Village)				
07	Titulaire DM (Avanchet Salève)				
08	Titulaire DM (Franchises)				
09	Titulaire DM (Champs-Frêchets)				
10	Titulaire DM (Aire-la-Ville)				
11					
12					
13					

Présent Excusé Vacant

10 nov. 08 : établ. : 62/91 ; 5 exc. ; 24 vac. ; autres : 28/60 ; 4 exc. ; 28 vac.
 27 janv. 09 : établ. : 68/91 ; 7 exc. ; 16 vac. ; autres : 21/60 ; 12 exc. ; 27 vac.